

Date de dépôt : 17 septembre 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Thierry Cerutti, Gabriela Sonderegger, Danièle Magnin pour une participation active du canton pour faire face au manque de places de crèche

En date du 3 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le manque de places de crèche à Genève;
- que le fait d'augmenter leur nombre ne résoudra pas le problème si l'on en vient à manquer d'encadrants spécialisés pour s'occuper des enfants;
- que l'Etat devrait anticiper sur cette problématique en favorisant le recrutement et la formation dans ce domaine au profit des jeunes résidents genevois;
- qu'une participation active de l'ensemble des acteurs est nécessaire en vue d'amener des solutions à une problématique qui pénalise de nombreuses familles depuis longtemps;
- qu'il est possible d'adapter les structures déjà existantes pour combler l'insuffisance de l'offre disponible actuellement,

invite le Conseil d'Etat

 à déployer les moyens nécessaires en vue d'augmenter le recrutement et l'offre de formations certifiantes et qualifiantes au profit des personnes actives dans le domaine de la petite enfance et résidant à Genève; M 2911-B 2/7

 à déposer un projet de loi visant à développer un accueil pour les enfants âgés de moins de 4 ans dans les établissements scolaires;

 à formuler des propositions pertinentes visant à contribuer davantage à résoudre le problème du manque de places de crèche à Genève. 3/7 M 2911-B

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est engagé à renforcer l'accueil préscolaire et à agir afin qu'au sein des familles, la vie professionnelle et la vie familiale soient mieux conciliées.

Notre canton dispose d'une offre de places d'accueil élevée en comparaison avec le reste de la Suisse, avec un taux global de 41% d'offre d'accueil en crèche (soit 41 places pour 100 enfants d'âge préscolaire)¹, toutes sources de financement confondues. Les communes ont fortement contribué à développer cette offre, avec plus de 1300 places de crèche créées entre 2018 et 2024. On observe simultanément durant cette période une intensification de la prise en charge ainsi qu'une augmentation de la part des mères actives occupées (+5%) et de celle des mères travaillant à plein temps (+6%). Comme le montre la dernière enquête auprès des familles réalisée par l'observatoire cantonal de la petite enfance, rattaché au service de la recherche en éducation (OCPE/SRED)², les besoins des familles augmentent et il manquait fin 2023 encore plus de 3000 places à l'échelle du canton pour satisfaire la demande des parents.

Toutefois, la dynamique du développement de l'accueil préscolaire devrait se maintenir dans les années à venir. En effet, selon le relevé des futurs projets d'ouverture de crèche réalisé en 2025 par l'OCPE/SRED auprès des communes, sont prévus à l'horizon 2035 l'ouverture de 45 nouvelles structures de type crèche ainsi que l'agrandissement de 7 structures déjà existantes. Cela représente 2 905 places supplémentaires prévues, soit près de 290 nouvelles places en moyenne par an sur les 10 prochaines années.

Promouvoir la formation et les métiers de la petite enfance

Afin de soutenir ce développement, il est indispensable de pouvoir disposer de personnel éducatif en suffisance. Or Genève, comme d'autres cantons suisses, connaît des difficultés pour recruter du personnel qualifié et attirer les jeunes vers le métier d'éducatrice ou éducateur de l'enfance (EDE).

A noter que le taux d'offre d'accueil, au sens de la loi sur l'accueil préscolaire, du 12 septembre 2019 (LAPr; rs/GE J 6 28), prend en compte les places d'accueil en crèche et en structures de coordination de l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes. En 2024, ce taux d'offre s'élevait à 38%.

² https://www.ge.ch/document/35194/telecharger

M 2911-B 4/7

Alors que la formation d'assistante ou assistant socio-éducatif (ASE) rencontre un engouement certain auprès des jeunes, qui se traduit par une augmentation constante du nombre d'élèves entrant en première année de formation ASE, la situation est tout autre pour la formation EDE. Depuis 2022, ce cursus de niveau tertiaire B en école supérieure voit le nombre de candidates et candidats se présentant à l'admission diminuer.

Pourtant, dès 2021 le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a mis en place des mesures pour anticiper les besoins en personnel EDE et proposer de nouvelles voies de formation :

- dès 2021, la capacité d'accueil en première année de l'Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance (ESEDE), rattachée au Centre de formation professionnelle social (CFPSo), a été augmentée à 100 places en voie plein temps avec stages intégrés;
- depuis la rentrée 2022, l'ESEDE a ouvert une nouvelle voie de formation en emploi en 2 ans destinée aux titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ASE souhaitant devenir EDE;
- depuis la rentrée 2023, l'ESEDE propose une formation en emploi pour permettre à du personnel employé dans une structure d'accueil préscolaire de se former comme EDE en 3 ans;
- les personnes déjà titulaires d'un titre tertiaire qui souhaitent se réorienter ont également la possibilité de suivre un parcours raccourci à l'ESEDE.

De plus, pour promouvoir cette formation, le DIP s'est également engagé dans des actions auprès de nouveaux publics (multiplication des séances d'information dans les écoles et auprès des jeunes intéressés) et a renforcé, avec les partenaires, la communication (Zoom métiers, Cité des métiers, Génie des métiers³).

Malgré ces efforts, le nombre de nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants entrant à l'ESEDE n'a pas atteint le volume escompté, notamment dans les nouvelles voies de formation en emploi proposées.

-

https://www.citedesmetiers.ch/evenements/zoom-metiers-consacre-aux-domaines-education-animation-travail-social/; «Il ne suffit pas d'aimer les enfants pour devenir éducatrice» - Cité des métiers du Grand Genève; Le Génie des Métiers

5/7 M 2911-B

Nouveau processus d'admission à l'ESEDE

Dans la poursuite de ces actions, des discussions ont été engagées en 2025 entre le DIP, l'Association des communes genevoises (ACG) et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et ont abouti à un accord⁴ pour déployer des mesures pour lutter contre la pénurie d'EDE.

Dès cette année, un nouveau processus d'admission est mis en œuvre à l'ESEDE. Il comprend désormais un examen de préadmission, suivi, pour les personnes disposant d'un titre du secondaire II généraliste (école de culture générale, maturité) et devant réaliser une expérience pratique avant le début de la formation, d'un stage réalisé dans une structure d'accueil préscolaire. Une directive du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) fixe les conditions et la rémunération de ce stage⁵.

Avec cette réforme, l'objectif visé est de rendre l'accès à l'ESEDE plus lisible et plus attractif pour les jeunes qui disposeront, une fois l'examen de préadmission passé, de l'assurance de pouvoir entrer en formation, sous réserve de réaliser leur stage, d'au maximum 800 heures⁶. Dans ce but, un nombre suffisant de places de stage sera mis à disposition par les communes au sein des structures qu'elles subventionnent ou exploitent. Par ailleurs, les stagiaires, en tant qu'apprenantes et apprenants, ne seront pas compris dans le personnel éducatif et seront encadrés par une éducatrice de l'enfance expérimentée ou un éducateur de l'enfance expérimenté.

Cette année, alors qu'un premier examen de préadmission a été organisé au printemps, une deuxième session aura lieu durant l'automne afin de permettre à davantage de candidates et candidats d'entrer en formation à l'ESEDE.

Lutte contre la pénurie de personnel

D'ici à la fin de l'année, les discussions se poursuivront avec les partenaires précités pour promouvoir les métiers de la petite enfance en incitant les jeunes à suivre ces cursus et pour favoriser la formation en emploi des professionnelles et professionnels des structures d'accueil préscolaire. L'objectif est de parvenir à former 120 diplômées et diplômés par année.

https://www.ge.ch/document/lutte-contre-penurie-personnel-educatif-dansaccueil-prescolaire

⁵ https://www.ge.ch/document/stages-requis-entree-ecole-superieure-educatrices-educateurs-enfance-esede

⁶ Auparavant, avant de se présenter à l'examen d'admission, il fallait réaliser une expérience pratique dans une structure d'accueil préscolaire en étant engagé durant une année comme aide.

M 2911-B 6/7

En outre, il est prévu de mettre sur pied, en collaboration notamment avec l'OrTra santé-social Genève, une large campagne de communication pour changer l'image de la profession d'EDE, valoriser cette profession auprès des hommes, et mieux mettre en valeur les carrières possibles de ce métier.

Enfin, sous l'égide de la plateforme pour l'accueil préscolaire, des travaux sont en cours pour clarifier les rôles des différentes fonctions au sein des équipes éducatives, reconnaître les expertises des métiers d'EDE et d'ASE et ainsi soutenir le fonctionnement et l'organisation des structures d'accueil préscolaire. La réflexion se poursuivra sur la composition des équipes éducatives et en vue d'élargir les profils professionnels.

Développer la politique en faveur de la petite enfance

Concernant la deuxième invite de cette motion, le Conseil d'Etat estime que compte tenu de la pression démographique sur les locaux des écoles primaires, il ne paraît pas réalisable à moyen terme d'y accueillir des enfants d'âge préscolaire. Par ailleurs, l'horaire scolaire ne correspondant pas aux horaires de travail des parents, il serait nécessaire de développer en parallèle une prise en charge parascolaire à midi et en fin de journée adaptée à de jeunes enfants, cette tâche relevant de la compétence des communes. Enfin, si à l'instar du Tessin près de 95% des enfants de 3 ans étaient accueillis à l'école maternelle, cela nécessiterait que le canton dispose de personnel enseignant et éducatif formé ainsi que de moyens financiers supplémentaires pour réaliser cette nouvelle tâche. Le Conseil d'Etat considère par conséquent que les conditions ne sont pas actuellement réunies pour déposer un projet de loi dans ce sens.

Cela étant et afin de répondre aux besoins des parents mais également de favoriser l'égalité des chances des enfants, le gouvernement souhaite en priorité que l'accueil préscolaire soit développé et l'encouragement précoce favorisé. Dans cette perspective, il a inscrit dans son programme de législature l'objectif que chaque enfant, une année avant l'entrée à l'école, fasse l'expérience d'un accueil en collectivité.

Actuellement, 70% des enfants de 3 ans sont accueillis régulièrement dans une structure d'accueil préscolaire, à savoir 41% dans une crèche et 29% dans un jardin d'enfants ou une garderie. De plus, environ 12% suivent un programme préprimaire dans une école privée. Ainsi, plus de 80% des enfants de cet âge bénéficient déjà d'une prise en charge collective avant l'entrée à l'école.

Cette offre est complétée par des dispositifs d'encouragement précoce, principalement proposés par des associations mais aussi de nombreuses

7/7 M 2911-B

communes, et destinés aux familles qui n'ont pas obtenu de place d'accueil ou qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant dans une structure. A l'heure actuelle, ces lieux d'accueil intéressent principalement des familles migrantes, allophones ou en situation de vulnérabilité. Ces dispositifs, comme les espaces parents-enfants, favorisent la socialisation et l'éveil des jeunes enfants, tout en offrant aux parents un accompagnement par des professionnelles et professionnels de la petite enfance (écoute, informations et conseils). Une étude mandatée par le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) du département de la cohésion sociale (DCS) sera prochainement publiée à ce sujet : elle évalue la qualité de ces prestations et propose des pistes d'action pour que davantage d'enfants puissent bénéficier d'activités collectives avant leur entrée à l'école. Ce rapport contribue ainsi au développement de la politique en faveur de la petite enfance dans le canton de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI Le président : Thierry APOTHÉLOZ

[«] Les espaces et dispositifs d'encouragement précoce dans le canton de Genève : consultation et perspectives », rapport de recherche, à paraître.